

Prénom mixte pour un bébé franco-marocain

Par **zwitenee**, le **10/10/2012 à 18:35**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter de nouveau pour une question concernant les prénoms des enfants issus de couples mixtes franco-marocains :

- je ne suis plus mariée depuis mon dernier message sur ce forum ;
- je suis en couple avec un français non musulman (pas encore mariés) et nous attendons un bébé pour le mois de novembre ;
- nous avons choisi un prénom métis utilisé dans beaucoup de pays arabes et musulmans mais je ne le retrouve pas dans la liste des prénoms du consulat du Maroc de Toulouse ;
- je n'ose pas aller poser ma question directement au consulat car j'ai déjà eu la mésaventure d'être très mal considérée du fait de ma situation.

mes questions :

1/ est-ce que je pourrai quand même enregistrer ma fille au consulat qq mois après sa naissance ? si on "ruse" en lui donnant un 2è prénom figurant dans la liste, cela résoudrait-il le pbe ?

2/ ou bien, le fait que son père ne soit ni marocain ni musulman règle la question 1/ par un "non" sans que le prénom ne soit un 1er facteur de refus ?

Merci par avance pour votre aide.

Par **zwitenee**, le **10/10/2012 à 18:44**

J'ai oublié de préciser :

- je ne sais pas comment la nationalité marocaine s'hérite : par un des 2 parents sans distinction ou juste par le père ?
- nous nous sommes posé ces questions pour un éventuel futur héritage au Maroc pour nos enfants.

Encore merci.

Bien cordialement,